

Indications prothèses de genou

IMPLANTS ARTICULAIRES DU GENOU HAS nov 2012 : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1345397/fr/implants-articulaires-de-genou

1/ PROTHESES UNICOMPARTIMENTALES FEMORO-TIBIALES (PUC-FT)

Indications Arthrose primitive ou secondaire quelle qu'en soit l'étiologie intéressant un compartiment fémoro-tibial. Cette arthrose est fonctionnellement sévère, provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois.

Une prothèse unicompartmentale fémoro-tibiale est constituée par l'association systématique d'un implant fémoral unicondylien et d'un implant tibial unicompartmental.

2/ PROTHESES UNICOMPARTIMENTALES FEMORO-PATELLAIRES (PUC-FP)

Indication Arthrose fémoro-patellaire isolée majeure symptomatique avec présence d'anomalies radiographiques (stade 3 ou 4 de la classification IWANO).

Spécifications techniques minimales Une prothèse unicompartmentale fémoro-patellaire est constituée par l'association d'un implant trochléen et d'un implant patellaire.

3/ PROTHESES TRICOMPARTIMENTALES A GLISSEMENT (PTG)

Indications Arthropathie quelle qu'en soit l'étiologie fonctionnellement sévère provoquant un handicap quotidien insuffisamment amélioré par un traitement médical ou chirurgical bien conduit, après une période d'observation de quelques semaines à quelques mois.

PTG STANDARD : Ces prothèses sont utilisées en première intention ou en reprise d'arthroplastie.

PTG CONTRAINTE : Ces prothèses sont utilisées en première intention ou en reprise d'arthroplastie dans les situations cliniques suivantes : - Défaillance ligamentaire périphérique sans défaut osseux épiphysaire - Déviation axiale importante

PTG POUR RECONSTRUCTION EPIPHYSAIRE : Ces prothèses sont utilisées en première intention ou en reprise d'arthroplastie dans les situations cliniques suivantes : - Défaut osseux épiphysaire (comblement dans la limite de 20 mm au fémur et 15 mm au tibia). - Fragilité épiphysaire majeure menaçant la fixation primaire de l'implant : ostéoporose, ostéopénie, séquelle de chirurgie préalable, arthropathie hémophilique, séquelle de nécrose etc.

4/ PROTHESES TRICOMPARTIMENTALES A CHARNIERE (PTCH)

- **PTCh STANDARD**

Indications Arthropathie invalidante du genou

Sans ou avec défaut osseux limité, en première intention lors de situations cliniques particulières ou en reprise d'arthroplastie : - Défaillance ligamentaire périphérique majeure - Déviation axiale importante - Défauts osseux - Déficience neuro-musculaire - Reconstruction tumorale - Reprise d'arthroplastie de genou

- **PTCh POUR RECONSTRUCTION EPIPHYSO-METAPHYSO-DIAPHYSAIRE**

Indications Arthropathie invalidante du genou

En première intention lors de situations cliniques particulières ou en reprise d'arthroplastie lorsqu'existe un défaut osseux dépassant les limites de l'épiphyse (supérieur à 20 mm au fémur et 15 mm au tibia) quelle qu'en soit l'origine (tumeur etc.).

5/ AUTRES IMPLANTS

- **PROTHESE TOTALE SPECIALE**

Indications Cet implant répond à des besoins spécifiques, liés à l'état du genou ou éventuellement aux mensurations atypiques du patient. Il est réalisé à l'unité. Il est indiqué dans les situations suivantes : - Reconstruction liée à une perte de substance osseuse d'origine tumorale lorsque la modularité ne permet pas la reconstruction - Morphologie atypique (nanisme, gigantisme) et pédiatrie - Certaines séquelles de traumatologie

- **IMPLANT CENTRO-MEDULLAIRE A EFFET D'ARTHRODESE DU GENOU**

Indications - Perte de fonction de l'appareil extenseur quelle qu'en soit l'étiologie - Impossibilité de conservation de la mobilité du genou L'objectif de ce dispositif est d'obtenir une arthrodèse fémoro-tibiale. Ce n'est pas un dispositif destiné à faire une arthrodèse par ostéosynthèse interne (clou centromédullaire, plaque, vis) ou externe (fixateur externe tibiofémoral).